

LE JOUR, 1945
19 Janvier 1945

REFORMONS-NOUS

Le compte-rendu d'une conférence faites par un jeune avocat Me Georges Pharès, à la maison des Phalanges, nous apporte l'écho d'une remarque pénétrante faite par le conférencier : « *J'accuse non pas notre indépendance, non plus tel ou tel régime politique qui ne vaut que ce que valent ses hommes, mais chacun de nous...* »

La conférence avait pour titre : « *Remédions au désordre* ».

Il est réconfortant de voir que des idées pour lesquelles on a longtemps lutté font leur chemin.

Pendant vingt ans et plus, on mis les vicissitudes de la République Libanaise au compte de ses lois; on a critiqué ces lois avec rage et on les a modifiées avec passion. On a refusé de considérer que ces lois sont faites pour les hommes et pour être appliquées par des hommes et on a oublié ou feint d'oublier que tant vaut l'homme tant vaut la loi.

Dans une nation où les hommes n'auraient pas l'éducation nécessaire, le Décalogue lui-même et toutes les Constitutions de l'univers ne seraient que littérature. Les lois n'ont de vertu que dans la mesure où il est exact que « nul n'est censé ignorer la loi ».

Si l'on imposait à un pays aux idées anarchiques et aux mœurs molles la législation la plus savante, il n'en sortira que du désordre.

D'ailleurs, en pareil cas, plus la loi est compliquée et plus la désobéissance est fatale.

A des hommes du peuple, à des bourgeois même, desquels on n'arrive pas à obtenir par exemple qu'ils s'abstiennent de jeter des ordures au milieu des rues, comment peut-on demander qu'ils fassent rigoureusement de l'impôt sur le revenu leur loi ?

A des hommes qu'on a élevés dans l'idée de voler l'Etat c'est être habile et se défendre, comment peut-on demander qu'ils aient le souci de l'intérêt général et qu'ils construisent la cité ?

Si la loi est impuissante, c'est quelquefois sans doute qu'elle est mal faite ou qu'elle ne s'adapte pas convenablement au milieu humain qui la subit ; mais c'est presque toujours parce que l'indiscipline individuelle règne, et avec elle l'indiscipline collective.

Trop souvent d'ailleurs, les censeurs de la vie publique commettent eux-mêmes les actes répréhensibles qu'ils reprochent aux autres avec véhémence.

Ils dénoncent des abus dont ils sont secrètement les bénéficiaires et accablent de leurs sarcasmes la loi qui n'en peut mais...

Il n'est pas de loi divine, ou humaine qui n'ait ses violateurs. Toute la question est que la morale individuelle et le sens de la vie en société viennent au secours de la loi ; qu'ils ne deviennent le fondement inattaquable.

Les Libanais, nous l'avons signalé maintes fois, ne s'accordent plus le temps de se donner des traditions. La vitesse et les découvertes ont accru dans notre pays, sur le plan humain, le mouvement du flux et du reflux. La vie moderne, nous assujettis à un va-et-vient incroyable.

La cité s'en ressent de même que les lois.

Le premier correctif de tout cela, c'est la formation c'est l'éducation de l'individu; c'est une solide conception de la vie familiale d'abord, ensuite de la vie sociale et avec elle des conditions d'existence d'une patrie. En cette matière, la diversité des régions libanaises et des Libanais eux-mêmes est un problème et un écueil. Plutôt que de s'en prendre aux lois, il faut, d'accord avec Me Georges Pharès, demander d'abord, avec une extrême vigueur à chacun de se réformer : ce qui s'impose ici dans le domaine du civisme, c'est d'abord un rappel à la pudeur.